

## **Club de canoë kayak de Pointe-Claire Politique en cas de canicule**

Sous la direction du service Culture, Loisirs, Sports et Développement communautaire (CLSDC) de la Ville de Pointe-Claire, une politique en cas de canicule prendra effet quand la température le jour dépasse 34 degrés pendant trois jours consécutifs et la température la nuit ne descend pas sous 20 degrés. La politique en cas de canicule du Club de canoë kayak de Pointe-Claire sera mise en place pour assurer la sécurité de nos membres et de nos employés.

### **Pour les membres du Club :**

1. Toutes les pratiques et activités à haute intensité seront modifiées.
2. Toutes les pratiques et sessions seront modifiées afin d'augmenter les périodes de repos.
3. Tous les membres devront porter un chapeau et apporter une bouteille d'eau avec eux sur l'eau ou aux entraînements.
4. Pendant les pauses, les membres seront invités à se rendre dans les bâtiments plus frais ou climatisés.
5. Une station d'eau sera installée au chalet Grande-Anse.
6. Le service CLSDC enverra un avis pour rappeler aux parents ces mesures de précaution.

### **Pour les employés du Club :**

1. Les employés seront encouragés à apporter une bouteille d'eau sur l'eau avec eux.
2. Les employés devront mettre en œuvre les changements apportés à la programmation pour assurer leur propre sécurité de même que celle de leur groupe.
3. Une rotation de périodes de repos pour les employés sera mise en place. Les employés ne travailleront pas plus de 1,5 heure sans avoir une pause de 10 minutes dans un environnement frais.